

Honoraires de transaction dans le cadre d'un mandat de vente.

Ces honoraires comprennent la commercialisation, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

Applicable au 29 juin 2021.

Au taux de TVA en vigueur de 20%.

Honoraires partagés entre le vendeur et l'acquéreur*	Honoraires vendeur TTC	Honoraires acquéreur TTC
Jusqu'à 30 000€	Forfait : 1500€	Forfait : 1500€
De 30 001€ à 70 000€	4,70 %	4,70 %
De 70 001€ à 100 000€	4,45 %	4,45 %
De 100 001€ à 125 000€	4,20 %	4,20 %
De 125 001€ à 150 000€	3,95 %	3,95 %
De 150 001€ à 200 000€	3,70 %	3,70 %
De 200 001€ à 250 000€	3,45 %	3,45 %
De 250 001€ à 300 000€	3,20 %	3,20 %
De 300 001€ à 400 000€	2,95 %	2,95 %
Au-delà de 400 000€	2,70 %	2,70 %

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat.

**Dans le cadre d'un mandat de recherche, les honoraires seront à la charge des acquéreurs.
La délivrance d'une note est obligatoire.*

Cas exceptionnel : dans le cadre d'une succession, les honoraires seront à la charge acquéreur.

Proposition de mission pour la LOCATION et la GESTION

Barème établi en fonction de la loi ALUR et applicable au 5 août 2021, au taux de TVA en vigueur de 20%.

GESTION LOCATIVE

Calculé sur le quittancier mensuel

FORMULE ORPI CONFORT

5.95% TTC

- | | |
|---------------|---------------------------|
| ✓ Estimation | ✓ Révision loyer |
| ✓ Mandat | ✓ Contrôle bail - préavis |
| ✓ Diagnostics | ✓ Gérer les travaux |
| ✓ Contentieux | |

ou

FORMULE ORPI SÉRÉNITÉ

9.49% TTC

ORPI CONFORT

+

- | | |
|---------------------|---------------------------------|
| ✓ Paiement charges | ✓ Assurance des Loyers Impayés* |
| ✓ Gestion sinistres | ✓ Aide à la déclaration |

*Assurance loyers impayés au taux de 2.50% TTC

LOCATION

Les honoraires sont établis pour local à usage d'habitation meublé ou non meublé.
Les honoraires de la part locataire seront dû sur la même base.

FORMULE UNIQUE 13€ / m² TTC

Visites, constitutions du dossier, étude de solvabilité, et rédaction du bail

10€ / m² TTC

Honoraires d'état des lieux

3€ / m² TTC

- Frais de rédaction d'actes (avenant) : 150€ TTC